

DELIBERATION N° 2004/09-18 – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la démission, à compter du 15 juillet 2004, de Madame Patricia GOUEDARD, conseillère municipale de la liste « L.U.D.R.E.S. Dynamique », élue le 23 avril 2001 à la représentation proportionnelle, en qualité de déléguée du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la candidature de Mme COLBE en remplacement de Madame Patricia GOUEDARD.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- d'entériner la candidature de Mme COLBE, en remplacement de Madame Patricia GOUEDARD, en qualité de déléguée du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.